



150 ans d'action humanitaire

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Sydney (Australie), novembre 2013



FR

CD/13/11.1

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Sydney, Australie
17-18 novembre 2013

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

RAPPORT DE SUIVI

Document établi par

la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2013

1. Introduction

La XXXI^e Conférence internationale, tenue en novembre 2011 à Genève, a élu la XVI^e Commission permanente (la Commission) de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les membres de la nouvelle Commission ont depuis été élus comme suit :

- à titre personnel

Dr Mohammed Al-Hadid (Jordanie)
Dr Massimo Barra (Italie)
M. Steve Carr (États-Unis)
M. Pär Stenbäck (ministre honoraire, Finlande)
M. Greg Vickery (Australie)

- en tant que membres de droit représentant

- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Jusqu'en juillet 2012 :	M. Jakob Kellenberger, président
À partir de juillet 2012:	M. Peter Maurer, président
Pendant tout l'exercice :	M. Philip Spoerri, directeur du droit international et de la coopération au sein du Mouvement

- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)

M. Tadateru Konoé, président
M. Bekele Geleta, secrétaire général

La Commission s'est constituée comme suit :

Président : M. Greg Vickery (Australie)
Vice-président : M. Steve Carr (États-Unis)

2. Rôle et tâches de la Commission permanente

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge entre deux Conférences internationales¹. Son rôle et ses tâches découlent de l'article 18 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)².

La Commission permanente a un rôle officiel important dans la préparation du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Seul organe permanent du Mouvement, elle est un lieu de réflexion où sont examinées les questions importantes qui concernent l'ensemble du Mouvement. Elle contribue à régler les différends, à encourager l'harmonie au sein du Mouvement et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

¹ Voir les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (adoptés par la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en 1986 et amendés en 1995 et 2006)
<http://www.standcom.ch/download/general/statutes/Statutes-FR-A5.pdf>, p 17.

² *Ibid.*, p. 18-19.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission permanente mène de larges consultations avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales du monde entier.

3. Travail accompli par la Commission permanente depuis le Conseil de 2011

Depuis son élection, la Commission permanente a tenu six réunions régulières et une réunion spéciale élargie.

Elle se base sur le Plan d'action, qui contient deux éléments : les *activités essentielles*, qui concernent principalement le rôle statutaire de la Commission, et les *autres activités*, qui portent en grande partie sur les mesures prises pour donner suite aux résolutions du Conseil des Délégués ou de la Conférence internationale, mais aussi sur les initiatives de la Commission elle-même. Enfin, et par définition non reprises dans le Plan d'action, il y a les activités menées pour répondre aux situations imprévues entre deux Conseils des Délégués.

Le Plan d'action biennal s'accompagne d'un budget biennal, dont la responsabilité financière conjointe incombe, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires³.

Réunion spéciale de la Commission permanente

En dehors de son programme de travail régulier, la Commission permanente a tenu une réunion spéciale le 27 mai 2013 à Genève. Les vice-présidents du CICR et de la Fédération internationale étaient invités à y participer, et il a été demandé à de hauts responsables des deux organisations d'apporter leur contribution. Le thème principal – la coordination et la coopération au sein du Mouvement – a été débattu sous la rubrique « Le cadre du Mouvement ».

Ce débat a débouché sur la décision d'actualiser les instruments et mécanismes qui réglementent actuellement la coopération et la coordination dans l'ensemble du Mouvement (comme l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, ainsi que les Principes et règles de secours Croix-Rouge et Croissant-Rouge lors de catastrophes), et ce, pour tenir compte des moyens de communication modernes et de l'évolution rapide du monde. Un petit groupe de travail composé de quatre hauts responsables avait déjà été constitué pour étudier la situation actuelle et définir une vision de la coopération future au sein du Mouvement. Ce groupe avait également pour tâche d'élaborer un projet de nouveau cadre de coordination renforcée pour l'ensemble du Mouvement, à soumettre à la Commission permanente en septembre 2013 et, de ce fait, au Conseil des Délégués.

3.1. Activités essentielles

Préparation des réunions statutaires

La principale tâche de la Commission a été la préparation du Conseil des Délégués. La Commission permanente avait eu ses premières discussions sur l'ordre du jour à sa troisième réunion, en septembre 2012, sur la base des idées soumises par le Comité conjoint d'organisation et la Croix-Rouge australienne. Le Comité conjoint d'organisation avait été chargé de les développer plus en détail et de soumettre une série d'options plus clairement définies après la session d'automne du Conseil de direction de la Fédération internationale.

³ Résolution 1 du Conseil des Délégués de 2007, voir <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/publication/p1108.htm>.

Ayant pris connaissance de ces options à sa quatrième réunion, la Commission permanente a considéré que les réunions du Conseil des Délégués devraient être aussi festives, stimulantes et mobilisatrices que possible, que les débats qui s'y déroulent devraient être le résultat de consultations et d'un dialogue participatifs engagés en amont et le reflet de la réflexion qu'ils ont suscitée, et qu'ils devraient utiliser davantage les technologies modernes. Elle a aussi considéré que les consultations qui seraient nécessaires pour parvenir à un accord sur des résolutions devraient, si possible, être terminées avant que ces résolutions ne soient soumises aux décideurs, et que le nombre de sujets traités devrait être encore plus limité.

Dans cet esprit, la Commission permanente a donné au Comité conjoint d'organisation et au Secrétariat des indications supplémentaires pour la production d'un document qui pourrait être transmis aux Sociétés nationales avant les consultations officielles.

Cet avant-projet a été envoyé aux Sociétés nationales et a suscité un intérêt positif, comme le montrent les observations et les propositions transmises par plus d'une quarantaine d'entre elles, à titre individuel et en groupes.

Sur cette base, le Comité conjoint d'organisation a élaboré un ordre du jour provisoire révisé et l'a soumis à la Commission à sa cinquième réunion, en mars 2013. À cette réunion, la Commission a également décidé, à la suite des travaux du Groupe de travail sur les forums du Mouvement et de ses propres délibérations, d'organiser une séance d'ouverture conjointe pour la Fédération internationale et le Conseil des Délégués. Elle a aussi défini les thèmes du Conseil et chargé le Comité conjoint d'organisation de poursuivre l'élaboration de l'ordre du jour provisoire et du programme du Conseil, et de les soumettre aux Sociétés nationales avec la convocation.

En fonction des informations reçues en retour des Sociétés nationales, par le biais du Secrétariat de la Commission permanente et par l'intermédiaire du CICR et de la Fédération internationale, la Commission, à sa 6^e réunion en septembre 2013, a encore modifié l'ordre du jour et le programme et a adopté la version qui sera soumise au Conseil des Délégués lui-même.

Mise en œuvre des résolutions

Les Statuts du Mouvement chargent la Commission de « *favoriser la mise en œuvre des résolutions*⁴ ».

Le Conseil des Délégués de 2009 a prié « ... *la Fédération internationale et le CICR de renforcer leurs mécanismes de suivi, notamment leurs structures régionales, pour améliorer les retours d'informations des Sociétés nationales sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par ce Conseil et les prochaines réunions statutaires, et de partager leurs conclusions avec la Commission permanente* ».

Les ambitions exprimées dans cette résolution n'ont été qu'en partie satisfaites en 2011. En revanche, les deux organisations ont entrepris un examen à mi-parcours dont les conclusions seront communiquées pendant la session 2013 du Conseil des Délégués et serviront de base à un de ses ateliers. Cet examen s'inscrira aussi dans la perspective de la XXXII^e Conférence internationale.

⁴ Voir les Statuts du Mouvement, article 18, par. 3, al. b), <http://www.standcom.ch/download/general/statutes/Statutes-FR-A5.pdf>.

Résolution 3 : Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement)

Décision relative aux forums du Mouvement

C'est un point distinct de l'ordre du jour du Conseil des Délégués, auquel un rapport est soumis sur la question. La décision demande à la Commission permanente de désigner un groupe de travail pour parachever les travaux relatifs aux forums du Mouvement. Le groupe de travail devait fonder ses travaux sur les résultats d'études déjà réalisées, dans le but de parvenir à un accord sur des changements concrets qui devraient apporter plus d'efficacité et d'efficience et réduire les coûts, ainsi que l'impact environnemental des réunions regroupant toutes les composantes du Mouvement.

Le groupe était composé des personnes suivantes :

- M. Steve Carr (États-Unis), président
- M. Fernando Jose Cardenas (Colombie)
- M. Mads Espersen (Danemark, Commission de la jeunesse)
- Mme Fatima Gailani (Afghanistan)
- Dr Muctarr Jalloh (Sierra Leone)
- Mme Susan Johnson (Canada)
- Sir Nicholas Young (Royaume-Uni)
- M. Matthias Schmale (Fédération internationale)
- M. Philip Spoerri (CICR)

Les membres du groupe se sont réunis trois fois et ont communiqué entre eux sous forme électronique entre les réunions.

Stratégie pour le Mouvement

Conformément à la décision contenue dans la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2011, la Commission permanente a examiné la Stratégie actuelle en vue de mettre à jour les mesures non limitatives pour les appliquer et faire rapport au Conseil des Délégués de 2013.

La Commission a établi que la Stratégie en vigueur a en grande partie été mise en œuvre et que les éléments qui restent pertinents devraient être incorporés dans un nouveau document, beaucoup plus court, qu'il faudrait concevoir comme un plan évolutif et qui serait présenté à chaque Conseil des Délégués pour examen, un accent particulier étant mis sur les questions stratégiques qui se posent au Mouvement.

Un rapport séparé sur le sujet ainsi qu'une proposition de remplacement de la Stratégie actuelle pour le Mouvement seront présentés au Conseil, et serviront de base à de nouvelles consultations en vue de l'adoption du document au Conseil des Délégués de 2015.

Résolution 6 : Patrimoine historique et culturel⁵

Bien que la résolution du Conseil des Délégués concernant le patrimoine historique et culturel du Mouvement ne demande pas spécifiquement à la Commission permanente de prendre des mesures particulières, trois petits projets ont vu le jour et devraient être achevés avant les réunions statutaires de 2015. Ces projets sont les suivants :

- faire une recherche sur les personnes auxquelles la médaille Henry Dunant a été décernée et écrire une biographie succincte ;
- faire une recherche sur les personnes qui ont été membres de la Commission permanente et écrire une biographie succincte ;
- centraliser toutes les décisions de la Conférence internationale dans une seule base de données.

Les résultats des trois initiatives seront publiés en ligne et, dans le cas des deux premières, sous la forme d'une brochure, selon les ressources disponibles.

3.2. Autres activités

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

Compte tenu des faits nouveaux découlant de la Réunion spéciale, l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires n'ont pas fait l'objet de travaux additionnels. Les questions de fond sur le sujet ont été traitées séparément et constituent un point distinct de l'ordre du jour du Conseil des Délégués.

Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

L'élection du moniteur indépendant, M. Pär Stenbäck, ministre honoraire, a permis à la Commission permanente de suivre de plus près encore que par le passé la mise en œuvre du Protocole d'accord, et un exposé du moniteur a régulièrement figuré à l'ordre du jour des réunions de la Commission.

À deux occasions, la Commission a fait circuler une note à toutes les missions permanentes à Genève pour exprimer sa préoccupation quant aux retards enregistrés dans la mise en œuvre intégrale des dispositions du Protocole.

Médaille Henry Dunant et prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

Conformément aux critères pour l'attribution de la médaille Henry Dunant, adoptés par la Commission permanente en 1998 et publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en décembre 1998, la Commission a décidé de décerner la médaille à plusieurs personnes pour honorer leurs accomplissements extraordinaires et leur engagement au sein du Mouvement.

La Commission permanente a décerné le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité à une Société nationale.

50^e anniversaire des Principes fondamentaux

XXXII^e Conférence internationale de 2015

La Commission permanente a décidé de célébrer le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015 et a recommandé

⁵ CD/11/R6, Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, disponible sur http://www.standcom.ch/download/cod_2011/cod_2011_resolutions/item_6/CD11_R6_Heritage_FR.pdf.

qu'ils soient le thème de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai 2015, ce qui marquerait le coup d'envoi des festivités qui mèneront à la Conférence internationale.

50^e anniversaire de la médaille Henry Dunant en 2015

La Commission permanente a demandé à un de ses membres, le docteur Massimo Barra, d'étudier la possibilité de créer une médaille Henry Dunant spéciale à l'occasion de cet anniversaire, et d'envisager la possibilité de la décerner à des personnes extérieures au Mouvement. Après avoir mené de vastes consultations auprès des Sociétés nationales et d'anciens responsables du Mouvement, et avoir entendu le docteur Barra, la Commission a décidé de donner suite aux propositions suivantes :

- au Musée, apposer une plaque portant le nom des récipiendaires ;
- faire mieux connaître la médaille ;
- organiser une cérémonie plus adaptée ;
- assouplir les critères afin de pouvoir décerner la médaille à des personnes encore en fonction ;
- ne décerner la médaille à titre posthume que dans des cas exceptionnels ;
- s'employer à trouver des candidats parmi les volontaires et le personnel ;
- étudier la possibilité de créer une médaille Henry Dunant spéciale à l'occasion de l'anniversaire, et celle de la décerner à des personnes extérieures au Mouvement.

Participation aux réunions externes

La Commission permanente, son président et ses membres ont continué d'assister, quand ils y étaient invités, à des conférences et réunions régionales et sous-régionales, parmi lesquelles :

- l'assemblée générale du Secrétariat arabe
- la Conférence interaméricaine
- la Conférence panafricaine
- la Conférence Moyen-Orient et Afrique du Nord
- l'assemblée générale annuelle du NEPARC
- le forum Asie-Pacifique de coopération Croix-Rouge et Croissant-Rouge à Beijing
- la réunion relative à l'élimination des armes nucléaires à Hiroshima

En coopération avec le représentant permanent de l'Australie à Genève, une réception a été organisée pour les membres de la communauté diplomatique en mars 2013.

Bulletin d'information de la Commission permanente

Comme par le passé, le *Bulletin d'information* a été publié en marge des réunions de la Commission permanente et est surtout utilisé pour faire connaître ses activités et ses décisions.

Site Web de la Commission permanente

Le site Web est resté quasiment tel quel, des changements, limités au strict minimum, n'ayant été apportés que quand la maintenance et la publication du bulletin d'information l'exigeaient.

Site Web de la Conférence internationale

Le site Web de la Conférence internationale a été maintenu, et des documents ont occasionnellement été téléchargés. Cela mis à part, il a été conservé en l'état. Il devrait être utilisé davantage à l'approche de la XXXII^e Conférence internationale.

3.3 Activités liées aux questions nouvelles qui apparaissent pendant la période

Questions relatives à la Croix-Rouge chypriote

À la suite de la reconnaissance de la Croix-Rouge chypriote et compte tenu des opinions divergentes qu'elle a suscitées, la Commission permanente, à sa deuxième réunion en mars 2013, a décidé de nommer un de ses membres, le docteur Mohammed Al-Hadid, son représentant pour les questions relatives à Chypre. Le docteur Al-Hadid a ensuite été désigné pour présider un petit groupe de travail du Conseil de direction de la Fédération internationale chargé de traiter ces mêmes questions. Dans les deux rôles, le docteur Al-Hadid a été en contact étroit avec toutes les parties concernées, les a consultées et a progressivement élaboré des propositions pour apporter une solution à ce problème et permettre à la Croix-Rouge chypriote de devenir membre de la Fédération internationale par acclamation.

Options de modification des élections de la Commission permanente

La Commission, qui n'a pas de représentant de l'Afrique et dont tous les membres sont des hommes, a décidé d'examiner le mode d'élection de ses membres par la Conférence internationale, et de déterminer s'il serait possible de le modifier pour garantir une répartition géographique plus juste.

La Commission a conclu que pour l'heure, un changement n'était pas souhaitable, mais que les bulletins de vote devraient dorénavant porter clairement mention de la région d'origine de chaque candidat.

Secrétariat

Mme Helena Korhonen, chef du Secrétariat de la Commission permanente, a pris sa retraite à l'issue de la deuxième réunion de la nouvelle Commission, après de nombreuses années de bons et loyaux services. La Commission lui a exprimé toute sa gratitude pour son engagement efficace et indéfectible envers le Mouvement.

Pour lui succéder, la Commission a nommé M. Tore Svenning. Il n'y a eu aucun autre changement au niveau du Secrétariat de la Commission permanente.

Finances

Le principe initial du financement des travaux de la Commission a été établi par le Conseil des Délégués en 1997 à Séville et révisé par le Conseil des Délégués de 2007, qui, dans sa résolution 1, prévoit qu'il sera désormais « ... fondé sur un plan d'action et un budget biennaux dont la responsabilité financière conjointe incombera, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires ».

En 2012, 46 Sociétés nationales ont contribué pour un montant total de 169 427 francs suisses au budget de la Commission permanente, tandis que le CICR et la Fédération internationale ont versé respectivement des contributions de 188 533 francs suisses.

La Commission tient à remercier toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale pour leur soutien en ressources humaines et financières. Sans ce soutien, elle ne pourrait pas fonctionner.

Annexe

Au moment où le présent rapport était rédigé, les Sociétés nationales suivantes avaient apporté leur généreuse contribution à la Commission permanente, qui remercie à nouveau chacune d'entre elles.

Croix-Rouge allemande	Société de la Croix-Rouge du Japon
Croix-Rouge américaine	Croissant-Rouge jordanien
Croix-Rouge andorrane	Croix-Rouge lettone
Croix-Rouge angolaise	Croix-Rouge du Liechtenstein
Croix-Rouge australienne	Croix-Rouge lituanienne
Croix-Rouge autrichienne	Croix-Rouge luxembourgeoise
Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan	Croix-Rouge malagasy
Croissant-Rouge du Bangladesh	Croissant-Rouge marocain
Croix-Rouge britannique	Croix-Rouge mexicaine
Croix-Rouge bulgare	Croix-Rouge monégasque
Société canadienne de la Croix-Rouge	Croix-Rouge néerlandaise
Croix-Rouge chinoise	Croix-Rouge du Népal
Croix-Rouge chypriote	Croix-Rouge néo-zélandaise
Croix-Rouge colombienne	Croix-Rouge de Norvège
Croix-Rouge de la République de Corée	Croissant-Rouge du Qatar
Croix-Rouge costaricienne	Croix-Rouge de Sri Lanka
Croix-Rouge de Côte d'Ivoire	Croix-Rouge suédoise
Croix-Rouge croate	Croix-Rouge suisse
Croix-Rouge danoise	Croix-Rouge du Tchad
Société du Croissant-Rouge égyptien	Croix-Rouge thaïlandaise
Croix-Rouge d'Estonie	Croix-Rouge des Tonga
Croix-Rouge éthiopienne	Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago
Croix-Rouge de Fidji	Société du Croissant-Rouge turc
Croix-Rouge finlandaise	Société du Croissant-Rouge du Turkménistan
Croix-Rouge française	Croix-Rouge de Vanuatu
Croix-Rouge du Honduras	Croix-Rouge du Viet Nam
Croix-Rouge irlandaise	
Magen David Adom d'Israël	
Croix-Rouge italienne	